COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

Compte rendu Séance du 14 avril 2014 Publié le 2 5 AVR. 2014

Etaient présents: Mmes ALVARO, BONNEAU, CHAPON, DELBOS, DUREL, GILET, PEREZ, PIETTE, RAYSSIGUIER, SALQUE, SEPET, TAVERNIER, VALMALLE, VILLEFRANCHE. Mrs AMALRIC, BARBERI, BETIRAC, BOISSON, BONNEAU, BONZI, BOUAD, BOUYALA, BOYER, CAUNAN, CHAPON, CRESPY, DE SEGUINS-COHORN, EKEL, FOUQUART, GAUTIER, GAYTE, GERVAIS, GISBERT, GODEFROY, GUARDIOLA, GUERBER, GERARD, KIELPINSKI, MANCHON, MARCHAL, MAURIN, MAZIER, MICHEL, PETIT, PIETTE, PLATON, RIEU, SAORIN, SEROPIAN, SERRE, VALANTIN, VERDIER, VEYRAT, VINCENT

<u>Pouvoirs</u>: Mme PESENTI donne procuration à M. BONZI Mme PEUCHERET, donne procuration à Mme PIETTE

Monsieur CHAPON, Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur EKEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Installation du conseil

Monsieur CHAPON, Président sortant, procède à l'installation de chacun des délégués. Sont installés dans leur fonction de conseillers communautaires :

- Monsieur Daniel BOYER, délégué de la commune d'AIGALIERS
- Madame Frédérique SALQUE et Monsieur Alain VALANTIN, délégués de la commune d'ARPAILLARGUES et AUREILHAC
- Monsieur Jean-Claude FOUQUART, délégué de la commune d'AUBUSSARGUES
- Monsieur Christian PETIT, délégué de la commune de BARON
- Monsieur Jean-Claude MANCHON, délégué de la commune de BELVEZET
- Madame Anne-Claire DUREL et Monsieur Denis BOUAD, délégués de la commune de BLAUZAC
- Monsieur Christophe GERVAIS, délégué de la commune de BOURDIC
- Monsieur Jean-Marc MARCHAL, délégué de la commune de COLLORGUES
- Madame Nicole PEREZ, déléguée de la commune de FLAUX
- Monsieur Joël AMALRIC, délégué de la commune de FOISSAC
- Monsieur Fabrice VERDIER, délégué de la commune de FONS SUR LUSSAN
- Monsieur Jacques GAYTE, délégué de la commune de FONTARECHES
- Monsieur Didier KIELPINSKI, délégué de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE
- Monsieur Pascal GISBERT, délégué de la commune de LA BASTIDE D'ENGRAS
- Monsieur Didier GODEFROY, déléqué de la commune de LA BRUGUIERE
- Monsieur Jean-Claude SAORIN, délégué de la commune de LA CAPELLE MASMOLENE
- Monsieur Michel GUERBER, délégué de la commune de LUSSAN
- Madame Thérèse DELBOS et Messieurs Pierre MICHEL et Alexis PIETTE, délégués de la commune de MONTAREN
- Monsieur Dominique SERRE, délégué de la commune de POUGNADORESSE
- Monsieur Frédéric PLATON, délégué de la commune de SAINT DEZERY

- Monsieur Bernard BARBERI, délégué de la commune de SAINT HIPPOLYTE DE MONTAIGU
- Monsieur Joseph GUARDIOLA, délégué de la commune de SAINT LAURENT LA VERNEDE
- Monsieur Luc BOISSON, délégué de la commune de SAINT MAXIMIN
- Mesdames Régine PESENTI, Armelle CHAPON, et Messieurs Yvon BONZI, Gérard JEAN, Luc VEYRAT, délégués de la commune de SAINT QUENTIN LA POTERIE
- Madame Nathalie RAYSSIGUIER et Monsieur Dominique VINCENT, délégués à la commune de SAINT SIFFRET
- Madame Marie-Michèle ALVARO, déléguée de la commune de SAINT VICTOR DES OULES
- Monsieur Guy CRESPY, délégué de la commune de SANILHAC SAGRIES
- Monsieur Francis MAZIER, délégué de la commune de SERVIERS ET LABAUME
- Mesdames Marie-Françoise VALMALLE, Isabelle VILLEFRANCHE, Eve TAVERNIER, Séverine PEUCHERET, Muriel BONNEAU, Hélène GILET, Cindy PIETTE, Caroline SÉPET et Messieurs Jean-Luc CHAPON, Frank SEROPIAN, Thierry DE SEGUINS-COHORN, Romain BETIRAC, Jacques CAUNAN, Bernard GAUTIER, Gérard BONNEAU, Christophe BOUYALA, Jérôme MAURIN, délégués à la commune d'UZES
- Monsieur Bernard RIEU, délégué de la commune de VALLABRIX
- Monsieur Dominique EKEL, délégué de la commune de VALLERARGUES

Le conseil est complet, les 56 délégués ont été désignés par leurs communes. Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

2. Election du Président

Monsieur Jean-Claude FOUQUART préside l'élection en qualité de doyen d'âge. Monsieur Romain BETIRAC l'assiste en tant que benjamin de l'assemblée.

Monsieur Jean-Claude FOUQUART sollicite les candidatures à la présidence. Madame Caroline SÉPET et Monsieur Jean-Luc CHAPON se déclarent candidats.

Monsieur Jean-Claude FOUQUART organise les opérations électorales à bulletin secret.

Il prononce les résultats du premier tour :

Votants: 56

Jean-Luc CHAPON : 40 Caroline SÉPET : 14 Bulletins blancs : 2

Jean-Luc CHAPON est proclamé élu à la majorité absolue des suffrages exprimés et installé à la présidence.

Il remercie les conseillers pour la confiance ainsi manifestée.

3. <u>Détermination du nombre de Vice-présidents</u>

Vu le CGCT et notamment son article L5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de viceprésidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de l'effectif.

Monsieur Jean-Luc CHAPON propose 14 vice-présidents.

Intervention de Monsieur Daniel BOYER.

La délibération est adoptée par 50 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

4. Election des Vice-présidents

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2 et L5211-10 Vu le point précédent de l'ordre du jour

Considérant que l'élection des vice-présidents se déroule successivement au scrutin uninominal (scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au 3^{ème} tour. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

1^{er} Vice-président : le Président propose M. Yvon BONZI

Candidat élu : M. Yvon BONZI

43 voix

Bulletins blancs:

12 voix

Bulletin nul:

1 voix

2^d Vice-président : le Président propose M. Dominique SERRE

Candidat élu : M. Dominique SERRE

42 voix

Bulletins blancs:

12 voix

Bulletin nul:

2 voix

3ème Vice-président : le Président propose M. Dominique VINCENT

Candidat élu : M. Dominique VINCENT

44 voix

Bulletins blancs:

11 voix

Bulletin nul:

1 voix

4^{ème} Vice-président : le Président propose M. Luc BOISSON

Candidat élu : M. Luc BOISSON

43 voix

Bulletins blancs:

12 voix

Bulletin nul:

1 voix

5ème Vice-président : le Président propose M. Dominique EKEL

Candidat élu : M. Dominique EKEL

43 voix

Bulletins blancs:

11 voix

Bulletin nul:

2 voix

6ème Vice-président : le Président propose M. Christian PETIT

M. Christophe BOUYALA souhaite également présenter sa candidature.

Candidat élu : M. Christian PETIT

32 voix

M. Christophe BOUYALA

21 voix

Bulletins blancs:

3 voix

Bulletin nul:

0 voix

7^{ème} Vice-président : le Président propose M. Frank SEROPIAN

Candidat élu : M. Frank SEROPIAN

42 voix

Bulletins blancs:

11 voix

Bulletin nul:

3 voix

8ème Vice-président : le Président propose M. Alain VALANTIN

Candidat élu : M. Alain VALANTIN

43 voix

Bulletins blancs:

12 voix

Bulletin nul:

1 voix

9ème Vice-président : le Président propose M. Christophe GERVAIS

Candidat élu : M. Christophe GERVAIS

44 voix

Bulletins blancs:

11 voix

Bulletin nul:

1 voix

10ème Vice-président : le Président propose M. Jean-Claude MANCHON

Candidat élu : M. Jean-Claude MANCHON 40 voix

12 voix

Bulletins blancs :

Bulletin nul:

4 voix

11ème Vice-président : le Président propose M. Frédéric PLATON

Candidat élu : M. Frédéric PLATON

40 voix

Bulletins blancs:

14 voix

Bulletin nul:

2 voix

12ème Vice-président : le Président propose Mme Marie-Michèle ALVARO

Candidat élu : Mme Marie-Michèle ALVARO 46 voix

Bulletins blancs:

9 voix

Bulletin nul:

1 voix

13ème Vice-président : le Président propose M. Pierre MICHEL

Candidat élu : M. Pierre MICHEL

40 voix

Bulletins blancs:

14 voix

Bulletin nul:

2 voix

14ème Vice-président : le Président propose M. Michel GUERBER

Candidat élu : M. Michel GUERBER

46 voix

Bulletins blancs:

9 voix

Bulletin nul:

1 voix

5. Fixation du montant des indemnités

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 5211-6-1, L 5211-12 et L 2123-20 et R5214-1, Vu les projets de délibération du 14 avril 2014 portant désignation du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, dans les limites imposées par la loi les indemnités de fonction versées aux Présidents et aux Vice-présidents,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est calculée sur la base de l'indemnité du Président et des Vice-présidents, pour ces derniers dans la limite de 20% de l'effectif du conseil communautaire, soit 12 Vice-présidents,

Il est proposé au conseil communautaire de fixer pour la durée du mandat, les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents détenteurs d'une délégation de fonction de la façon suivante :

- Indemnité du Président : 67.5 % de l'indice brut 1015.
- Indemnité des Vice-présidents : 21.19 % de l'indice brut 1015.

Les indemnités seront versées à compter du 15 avril 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Président

Jean Luc CHAPON